



Saint-Mandé, le 23 mai 2011

D'après les archives du SGN, il existe 3 systèmes d'altitude à Mayotte qui sont en fait liés.

IGN 1950

C'est le premier système de nivellement qui a été mis en place lors de la mission de géodésie en 1950 sur l'archipel. Les bornes géodésiques étant cotées, il fallait donc adopter une référence altimétrique. Le repère de référence a été choisi comme étant la **face supérieure de la première marche de l'escalier à l'extrémité de la jetée Sud-Ouest de Dzaoudzi** à Petite-Terre. L'altitude de ce repère était de **0,00 m**. Ce repère n'a pas été retrouvé en 2003. Ce repère était situé **2,18 m** au-dessus d'un zéro hydrographique (le niveau de plus basse mer absolue)

SHOM 1953

Ce système, avec comme repère de référence un repère du **service hydrographique (SHOM 1953) scellé sur la jetée Est (Issoufali) de Dzaoudzi**, est à la base du nivellement de Mayotte. Comme un zéro avait déjà été défini en 1950, on a rattaché les deux repères et coté ce repère à **4,74 m**. Ce repère n'a pas été retrouvé en 2003.

DDE 1979

En septembre 1979, un transfert entre Petite-Terre et Grande-Terre a été réalisé par nivellement géodésique par la DDE, dénommée actuellement DE (Direction de l'équipement). Le repère considéré comme le repère fondamental **RN0** de Grande-Terre est le **repère de marée sur la jetée Est à Mamoudzou**. Ce point a été rattaché au zéro fixé en 1950, son altitude est de **2,774 m**. Ce repère était matérialisé par un boulon, il n'a pas non plus été retrouvé en 2003. En résumé, les 3 systèmes sont parfaitement liés et ne font qu'un.

En mentionnant 'SHOM 1953' pour référentiel altimétrique officiel de Mayotte, le *Décret no 2006-272 du 3 mars 2006 modifiant le décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000 portant application de l'article 89 de la loi no 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics* se contente d'entériner le fait que le réseau de nivellement de précision proprement dit s'est réalisé ultérieurement à la géodésie et s'est basé concrètement sur un repère SHOM dont on connaissait le lien avec le repère originel de 1950 posé par l'IGN. C'est la même démarche qui a été suivie sur notre site www.ign.fr et dans CIRCE Mayotte. Les fiches signalétiques, quant à elles conservent la dénomination première IGN 1950, ce qui peut effectivement prêter à confusion pour qui ne connaît pas l'histoire du nivellement à Mayotte. L'IGN s'efforcera à proposer une unification de la dénomination de ce système. Pour l'heure, ceci n'a aucune influence sur vos travaux et vous confirmons que les nouvelles altitudes publiées en 2006 sont toujours totalement compatibles avec le système **IGN1950**.

